

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2019

Présents-es :	M. Christian CHEYROUX, Président
	Mmes Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Simone BOWMAN, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Cécile FOURNIER et Geneviève MAYTAIN
	MM. Gérald ESCHER, Thomas GAUDIN, René GISIGER (Vice-Président), Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON, Raphaël PRINA, Stéphane SCHWEIZER, Philippe SIMON et Alan TORSSELLETTI
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Conseil administratif :	M. Christian GORCE, Maire M. Fernand SAVIGNY, Steve DELAUDE, Conseillers administratifs
Excusé-e-s :	Mmes Corinne BAUDET et Bénédicte DE RAEMY M. Philippe ROUX
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A.	Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 21 mars 2019	2
B.	Communications du Bureau du Conseil municipal.....	2
1.	Informations diverses.....	2
a)	Désignation des membres du Bureau pour 2019/2020	2
b)	Coordination genevoise Moratoire 5G : courrier du 5 avril 2019	2
c)	Course pédestre « A travers le Coteau » : remerciements	2
d)	Dates des élections communales 2020 : communiqué de presse du Conseil d'Etat	2
e)	Tournois annuels de football et de pétanque des élu(e)s – samedi 15 juin 2019 à Vernier	3
f)	Spectacle de l'école.....	3
g)	Invitation Challenge Hockey élus genevois 2019	3
C.	Rapports de commission	3
1.	Rapport de la Commission des affaires sociales : subventions aux associations selon le budget 2019	3
D.	Propositions du Conseil administratif	3
1.	Présentation des comptes communaux 2018	3
E.	Communications du Conseil administratif	7
1.	Informations diverses.....	7
a)	Bilan des APM 2018	7
b)	Bicentenaire	7
c)	Vélo libre-service.....	7
d)	Ch. du Pont.....	8
e)	Le point sur l'étude du stationnement	8
F.	Propositions individuelles & questions	9
a)	« Stop » en haut du chemin de Foulon	9

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Cheyroux, Président, ouvre la séance à 20h01. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Christian Gorce, Maire et MM. Fernand Savigny et Steve Delaude, Conseillers administratifs, ainsi que le public présent (deux personnes).

Il excuse les absences de Mmes Baudet et de Raemy ainsi que de M. Roux.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 21 mars 2019

P. 2, A., sous-titre, ajouter « Des décisions » à : *Compte rendu **des décisions** du 28 février 2019*

P. 4, 5^e paragraphe, décision, modifier : « ~~Par 0 voix « pour » et 13 voix « contre »,~~ **A l'unanimité**, le Conseil municipal décide de ne pas modifier la pratique en vigueur relative à l'intervention du public lors des séances du Conseil municipal. »

P. 7, Lettre A, point 1. *Facture SIG*, dernière phrase, modifier : *Comme il n'existeait pas de compte pour la buvette au moment de l'élaboration du budget, celui-ci ne dispose pas de budget, sa consommation sera inscrite en dépassement, mais ~~déduite de~~ est couverte par l'économie sur la ligne de l'école.*

P. 7, Lettre A, point 3. AFJGSO, ajouter : (...) (Accueil familial **de jour** Genève Sud-Ouest). (...) (EPT) de Carouge, qui a ouvert une **nouvelle** crèche. (...) car la commune de Veyrier prévoit d'ouvrir une **nouvelle** crèche, (...)

Ainsi modifié, **le procès-verbal de la séance du 21 février 2019 est approuvé par 11 voix « pour » et 4 abstentions**, avec remerciements à son auteure.

Compte rendu des décisions du 21 mars 2019

La modification demandée à la décision de la P. 4 est reportée dans le compte rendu.

Ainsi modifié, le compte rendu des décisions de la séance du 21 mars 2019 est approuvé par 11 voix « pour » et 4 abstentions.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

a) Désignation des membres du Bureau pour 2019/2020

Le Président rappelle qu'il faut donner les noms des personnes intéressées à devenir membres du Bureau 2019/2020 à M. Nierlé pour qu'ils soient validés lors de la séance du 23 mai 2019.

b) Coordination genevoise Moratoire 5G : courrier du 5 avril 2019

Le Président résume le point tout en annonçant que le courrier est distribué aux membres. Ce courrier invite le Conseil municipal à réagir à l'installation de ces futures antennes 5G. Le Bureau a décidé de donner l'information aux membres, de façon à ce que ceux-ci puissent décider d'en parler lors de la séance suivante.

c) Course pédestre « A travers le Coteau » : remerciements

Le Président indique que cette course s'est très bien déroulée. Quatre membres ont formé l'équipe qui représentait la commune, soit Mme Bowman, M. Cheyroux, M. Escher et Mme Barros Blatter Da Silva. L'équipe est arrivée 8^e sur les neuf équipes. Son temps est de 1h03 à trois, chacun courant en un temps entre 20 et 25 minutes les 4 km de la course, le temps de Mme Blatter Barros da Silva ayant été omis dans le classement des résultats.

d) Dates des élections communales 2020 : communiqué de presse du Conseil d'Etat

Le Président lit le communiqué :

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Conseil d'Etat a fixé au dimanche 15 mars 2020 la date de l'élection des conseils municipaux et du premier tour de l'élection des exécutifs communaux.

Le second tour de l'élection des exécutifs communaux est fixé au dimanche 5 avril 2020, conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05, article 100).

Le délai pour le dépôt des listes de candidatures pour l'élection des conseils municipaux et le premier tour de l'élection des exécutifs communaux est fixé au lundi 6 janvier 2020, avant midi.

Le dépôt des listes de candidatures du second tour de l'élection des exécutifs communaux est fixé au mardi 17 mars 2020, avant midi.

e) Tournois annuels de football et de pétanque des élu(e)s – samedi 15 juin 2019 à Vernier

Le Président informe que la commune a reçu le 16 avril une invitation à participer au traditionnel tournoi de football et de pétanque des élu(e)s. Les inscriptions sont à transmettre jusqu'au 22 mai prochain au Secrétariat général de Vernier. Il invite les membres intéressés à s'annoncer à M. Hilty.

f) Spectacle de l'école

Le Président rappelle que les membres qui se sont annoncés à l'une ou l'autre des représentations du spectacle de l'école de Perly-Certoux (le mardi 7 mai à 9h00 ou à 19h00, le jeudi 9 mai à 19h00 ou le vendredi 10 mai à 19h00), que l'école gère les invitations.

g) Invitation Challenge Hockey élus genevois 2019

Le Président passe la parole à M. Martignoni, qui souhaitait revenir sur cette invitation. Il était seul représentant de la commune à cet événement, qui fait la promotion de la relève en matière de hockey. Il invite les membres à participer car cet événement était super sympa, le jeu étant ouvert aux non-initiés et suivi d'une présentation très intéressante sur la relève. Il signale que celle-ci s'élève à 900 juniors, contre 11'000 pour le football.

C. Rapports de commission

1. Rapport de la Commission des affaires sociales : subventions aux associations selon le budget 2019

Mme Bowman, présidente de la commission, rappelle que celle-ci s'est réunie le 11 mars 2019 pour examiner les dossiers parvenus depuis juillet 2018 et prendre déjà des décisions d'allocation de subvention pour un montant total de CHF 15'000.-, sur un budget de CHF 45'000.-. Sur ce budget, CHF 40'000.- vont à des associations et CHF 5000.- à de l'aide d'urgence ou ponctuelle. Mme Bowman rappelle qu'à ce stade, il n'était pas nécessaire de respecter les allocations recommandées entre les associations ayant leurs activités dans le Canton de Genève et les associations ayant leurs activités à l'étranger, soit 2/3 et 1/3, respectivement. Les commissaires ont travaillé au coup de cœur et ont présenté un ou deux projets qui lui tenaient à cœur sur la douzaine de dossiers examinés. La liste soumise ce soir est le résultat de ce travail.

La parole n'étant pas demandée, le Président met les conclusions du rapport aux voix :

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des affaires sociales allouant une première tranche de CHF 15'000.- de subventions aux associations selon le budget 2019.

D. Propositions du Conseil administratif

1. Présentation des comptes communaux 2018

M. Savigny rappelle que de la documentation fournie a été transmise aux conseillers pour qu'ils puissent préparer cette séance. Il rappelle que les comptes 2018 sont les premiers comptes bouclés selon la norme MCH2, la documentation reflète cette nouveauté. M. Savigny informe aussi que cette norme prévoit la présentation

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

obligatoire de toute une série d'annexes au bilan, ce qui est nouveau par rapport à la présentation des comptes 2017.

Comme d'habitude, M. Savigny parcourt ces documents un à un, et invite les Conseillers municipaux à poser des questions s'ils le souhaitent.

M. Savigny relève que les comptes de l'année sont toujours présentés en comparaison avec les comptes bouclés l'année précédente, soit au 31 décembre 2017, et au budget. Selon l'art 130 de la loi 11787 modifiant la LAC, des retraitements sur des positions du bilan ont été effectués. Il s'agit de la réévaluation des immobilisations corporelles du patrimoine financier, des provisions fiscales et des fonds spéciaux.

Le bilan présente, à l'actif, CHF 70'432'071.21.- au 1^{er} janvier 2018 et CHF 69'290'071.19.- au 31 décembre 2018. Le patrimoine financier passe de CHF 34'675'444.60.- à CHF 33'415'470.03, soit une légère diminution du fait de l'utilisation des liquidités au profit d'investissements dans le patrimoine administratif, qui, lui, évolue positivement de CHF 35'756'572.61.- à 35'874'601.16.-. Au niveau du passif, les capitaux de tiers diminuent un peu, c'est-à-dire que nous avons moins d'engagements auprès de fournisseurs au 31 décembre 2018 par rapport aux années précédentes, et aussi que les provisions constituées pour couvrir les risques de pertes sur les débiteurs fiscaux qui figuraient sous MCH1 au passif, sont désormais à l'actif, en diminution des débiteurs. Les capitaux propres au 31.12.2017 s'élevaient à CHF 49'882'135.86. Les retraitements au 1^{er} janvier d'un montant global de CHF 441'338.80 augmentent un peu la fortune qui s'élèvent dès lors au 1^{er} janvier 2018 à CHF 50'323'474.66.

La présentation du compte de résultats échelonné à trois niveaux est déjà connue puisque semblable à la présentation du budget 2018. M. Savigny attire l'attention sur le résultat opérationnel de CHF 1'637'997.02, dont il faut déduire CHF 1'000'000.- d'amortissements complémentaires votés par le Conseil en décembre de l'année passée, ce qui donne un résultat d'exploitation de CHF 637'997.02.

M. Savigny passe en revue chaque document en commençant par celui qui est intitulé « Présentation des comptes 2018 selon 2 fonctions et 3 natures ». Il précise que la norme MCH2 n'exige que 2 fonctions et 2 natures de charges mais ce niveau de total manque d'information. Il précise encore qu'il a été remis un document, qui présente les comptes et les commentaires, avec un niveau de détail complet, soit de 7 positions de fonction et natures. Le Conseil municipal vote sur la présentation 2 fonctions et 3 natures.

M. Savigny indique quelques éléments dans ce premier document.

Rubrique 02.424 /Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services : CHF 151'936.40 de produits alors qu'il n'y avait pas de budget, M. Savigny indique qu'il s'agit de la facturation de prestation que la commune a faite à la société Garage Bourgeois SA pour l'accompagnement du projet de construction par notre Service des Bâtiments et Infrastructures.

Rubrique 21.361/Dédommagements à des collectivités publiques : Dépassement de CHF 212'550.- par rapport à un budget de CHF 327'600.-, M. Savigny attire l'attention sur ce coût, en lien avec la recapitalisation de la CPEG, recapitalisation indépendante de la votation du mois prochain. Si le canton recapitalise la caisse de pension de l'Etat de Genève, toutes les entités affiliées à cette caisse devront apporter un même niveau de recapitalisation en pourcentage de leur fortune. L'entité qui concerne les communes et qui est affiliée à cette caisse est le GIAP. Le montant à charge de Perly-Certoux est de CHF 212'626.-.

Rubrique 86.444/Réévaluations, immobilisations PF : Cette fonction 86 « Banques et assurances » est nouvelle. La Banque cantonale de Genève doit avoir un actionariat majoritairement détenu par les collectivités publiques. Ce que détiennent ces collectivités, dont les communes, dépasse largement 50 ou 51%. La loi a été modifiée en cours d'année pour réduire le nombre d'actions cumulées détenues par les collectivités publiques à 50% + 1 voix. Le reste des actions est devenu librement négociable. Elles sont passées du patrimoine administratif au patrimoine financier. Le montant de CHF 243'024.- représente le bénéfice de la réévaluation de ces actions au prix du marché. Il s'agit d'un revenu extraordinaire non prévu au budget.

Répondant à une demande de précision formulée par Mme Bowman, M. Savigny confirme qu'il s'agit d'un bénéfice non-réalisé.

Rubrique 91.318/Dépréciations sur créances : Cette ligne, explique M. Savigny, présente les pertes de la commune sur les créances fiscales. Les pertes négatives, ou charges négatives, proviennent de la dissolution de provisions pour couvrir ce risque.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Rubriques 91.400/Impôts directs, personnes physiques et 91.401/Impôts directs, personnes morales : Les recettes fiscales ont été sensiblement inférieures à ce qui avait été prévu au budget, de CHF 735'000.-, portant essentiellement sur les personnes morales.

Rubrique 92.360/Quotes-parts de revenus destinées à des tiers : M. Savigny souligne un dépassement de CHF 212'000.-, soit des charges de CHF 870'000.- par rapport au budget prévu de CHF 658'000.-, qui est le montant des rétrocessions dues aux communes françaises sur les impôts à la source. Ces rétrocessions sont toujours calculées sur les impôts à la source qui ont été touchés l'année d'avant.

Rubrique 96.440/Revenus des intérêts : M. Savigny signale des produits supplémentaires de CHF 116'000.- liés au fait que la commune facture des intérêts sur des avances qu'elle consent à Garage Bourgeois SA, calculés sur des taux liés à l'immobilier.

Au niveau des totaux, les comptes 2018 présentent CHF 11'424'635.42 de produits, CHF 10'786'638.40 de charges, ce qui donne CHF 637'997.02 de bénéfice. M. Savigny rappelle que dans les charges figurent pour CHF 1'000'000.- d'amortissements complémentaires que le Conseil municipal a voté en décembre 2018.

Dans le compte des investissements au 31.12.2018, M. Savigny indique que le budget prévoyait des dépenses de CHF 8,3 millions, il a été réalisé des investissements pour CHF 3,644 millions. Aucune recette n'était inscrite dans le budget des investissements, il y en a pour CHF 1,413 millions dans les comptes. M. Savigny signale la présence des recettes dans les rubriques liées au Centre de vie intergénérationnel, soit les subventions LUP (CHF 500'000.-) et FIDU (CHF 350'000.-), aux transports puisque la commune a reçu des subventions fédérales pour l'assainissement du bruit routier sur la route de Certoux (CHF 53'000.- pour le tronçon Giratoire de Lully – ch. du Pont et CHF 200'000.- pour le tronçon ch. du Relai – rte de St-Julien) et dans diverses rubriques liées à la protection de l'environnement et aménagement du territoire. On retrouve également une recette extraordinaire de CHF 139'000.- dans la rubrique 86.654 /Actions BCGe.

M. Savigny poursuit l'examen des divers documents, qui vont plus loin dans le détail des comptes. Il précise que le préambule, qui porte le message du Conseil administratif, sera joint plus tard. Parmi les documents nouveaux, M. Savigny signale le tableau des flux de trésorerie, qui explique les sorties et arrivées de liquidités dans la trésorerie de la commune.

Le document intitulé « Principes relatifs à la présentation des comptes » rappelle ce qui doit être considéré dans le patrimoine financier, M. Savigny ajoutant que la réévaluation des immobilisations corporelles se fait selon une valeur de remplacement, et non selon une valeur du marché.

M. Hilty demande, par curiosité, d'où provient l'investissement signalé de la commune dans les sucreries Frauenfeld, qui ont rapporté CHF 643.- à la commune en 2018.

M. Savigny ignore quel est l'historique précis de l'achat de ces actions, vraisemblablement l'entreprise a dû être à un moment détenue par des collectivités publiques. Comme ces actions figurent au patrimoine financier, la commune pourrait les vendre.

M. Martignoni demande si la valeur de remplacement correspond à la valeur d'assurance.

M. Savigny répond que, si le bâtiment de la mairie brûlait, par exemple, sa valeur de remplacement correspondrait à la construction de la nouvelle mairie ainsi que celle du terrain sur lequel elle est construite. Beaucoup d'objets sont des terrains, leur valeur de remplacement est leur valeur vénale.

Lors de l'examen du tableau des participations, qui comprend toutes les participations de la commune dans diverses sociétés ou institutions intercommunales, comme les SIG et la BCGe, M. Hilty demande, à propos de cette dernière, si la commune est limitée pour faire des placements bancaires.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny rappelle que la commune a une obligation légale d'avoir des actions à la BCGe. Là, elle dispose d'un certain paquet d'actions librement négociables, soit 1992 actions libres. Si la commune souhaitait acheter des actions, elle demanderait par voie de délibération son accord au Conseil municipal. La commune n'est pas limitée dans ses stratégies de placement, si ce n'est par ses moyens. Quant aux actions du patrimoine administratif, soit 2648 actions inaliénables, la commune pourrait les vendre mais uniquement à une autre collectivité publique.

M. Simon demande s'il existe une loi qui interdirait à la commune d'investir dans un domaine à risque.

M. Savigny répond que le Conseil municipal aurait à donner son aval par l'adoption d'une délibération, laquelle doit ensuite être avalisée par le Conseil d'Etat. En cas d'accord, la population pourrait encore lancer un référendum. Ce sont des garde-fous, qui pourraient rappeler la commune à la raison si celle-ci décidait d'investir ses liquidités dans les cryptomonnaies, par exemple.

Un tableau des participations liste les associations communales fortement subventionnées, comme le FCPC, le TCPC ou le Jardin d'enfant « Les Moustiques ». Le tableau des garanties et engagements conditionnels liste la CAP et le GIAP-CPEG, groupements dans lesquels la commune joue un rôle de caution. Dans le Tableau du Patrimoine administratif au 31 décembre 2018, M. Savigny relève une correction à faire dans la ligne 140, soit corriger les montants de 7,4 et 7,3 millions respectivement inscrits sous Total Débit et Total Crédit pour qu'ils reflètent les totaux des dépenses et recettes d'investissement. Cette modification ne modifie pas le total.

M. Savigny présente ensuite le tableau des immobilisations et des amortissements, qui comprend la liste des investissements du patrimoine administratif corporel. Les amortissements consentis par le Conseil municipal en 2018, qui incluent les amortissements complémentaires y sont visibles. Il passe ensuite à l'annexe 16 qui présente une série d'indicateurs, calculés automatiquement.

A ce sujet, Mme Bowman demande ce que signifie le montant de CHF – 4'936,80 présenté sous l'indicateur « Dette nette en francs par habitant ».

M. Savigny explique que, si elle est négative, c'est parce que la commune a davantage d'avoirs que de dettes. Il s'agit en fait d'un capital net par habitant.

M. Simon, constatant que ces indicateurs imposés par MCH2 sont nouveaux à sa connaissance, les trouve intéressants pour faire des comparaisons entre communes.

M. Savigny explique que les ratios permettant des comparaisons ont toujours existé. Ceux-ci ont un intérêt que si on les calcule sur plusieurs années, car il révèle une évolution pour la commune plus intéressante qu'un ratio isolé.

A 22h, le Président lève la séance pour une pause.

A 22h10, la séance reprend.

M. Savigny reprend l'examen des divers documents.

M. Martignoni, revenant sur la situation du GIAP et, au vu de la votation sur la CPEG à venir, demande quel scénario est retenu parmi les deux soumis à votation.

M. Savigny répond que la recapitalisation est retenue dans les deux. Le montant indiqué dans les comptes de la commune correspond, sauf erreur, à une recapitalisation à 75%, les deux scénarii différant sur d'autres modalités, selon ce que M. Savigny a compris. Ce montant a été calculé sur la base d'une situation provisoire des comptes de la CPEG au 31 décembre 2018. Il peut être modifié en fonction de la situation réelle. M. Savigny rappelle que la commune avait déjà procédé à une recapitalisation, de la CAP notamment, et du GIAP, qui n'avait pas directement impacté le résultat de la commune.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Il poursuit l'examen des documents.

M. Schweizer intervient pour remercier les personnes qui s'occupent de la comptabilité, car dispatcher toutes les factures dans les bonnes natures représente un travail énorme.

M. Savigny rebondit sur ces remerciements qu'il adresse également à la comptabilité, car c'est effectivement un très gros travail. Il présente ensuite divers graphiques, qui n'appellent pas de commentaires.

M. Simon s'étonne du nombre de contribuables, qui lui paraît élevé par rapport aux habitants.

M. Savigny précise qu'environ 1300 contribuables ne sont pas domiciliés sur la commune.

A l'issue de cette présentation, le Président remercie M. Savigny et son équipe.

L'assemblée applaudit chaleureusement cette présentation.

E. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Bilan des APM 2018

M. Delaude présente des diapositives résumant les activités de la Police municipale sur notre territoire en 2018. Les cambriolages ont été supérieurs de 30% en 2018 par rapport à 2017, même si les rondes ont augmenté. L'essentiel est concentré sur le sud du village de Perly, Certoux étant aussi impacté.

Pour les vols, les chiffres sont stables (un vol de moins), en nette diminution en ce qui concerne les deux-roues. Les accidents n'ont pas augmenté, la route de St-Julien restant, sans surprise, le lieu où s'en produisent le plus. Concernant le détail de la main courante, 260 patrouilles ont été effectuées sur le territoire communal, soit presque 70 de plus qu'en 2017. Les APM ont été très actifs dans les campagnes PREDIRE, menées aux abords de l'école. Ils ont été affectés plus de 80 fois pour des contrôles de circulation, soit à la demande des Autorités, ou des habitants ou de leur propre chef. Les stupéfiants (4 affaires) et le bruit (2 situations) complètent les inscriptions dans la main courante (506, contre 408 l'an dernier).

M. Delaude indique que 271 amendes d'ordre ont été apposées sur la commune, dont 224 dans le cadre des contrôles PREDIRE. Une nette augmentation est constatée aussi dans le contrôle du stationnement, avec 363 AO délivrées en 2018 contre 40 en 2017.

b) Bicentenaire

M. Delaude informe que 2021 sera l'année de Perly-Certoux, puisqu'elle fêtera son bicentenaire. Une séance d'information est prévue le 29 mai à la salle polyvalente, à 18h30. Il en profite pour inviter le Conseil municipal à être l'ambassadeur auprès des associations dont ils sont les délégués sur la possibilité de venir. Le 200^e ne se fera pas sans les associations, elles sont attendues pour prendre part à son organisation. Le Conseil administratif s'est adjoint les conseils et soutien de OLA, antenne d'Antigel avec Eric Linder, pour coordonner ce bicentenaire.

c) Vélo libre-service

M. Savigny indique qu'il a été invité à une séance conduite par le Département des Infrastructures sur le sujet du lancement d'un Vélo en Libre-Service avec les communes. Suite aux déboires du premier projet, le DI souhaitait tout remettre à plat. L'objectif du canton est de relancer ce projet avec l'adhésion des communes, en vue de la mise en place de ce projet au printemps 2020. La technologie et les options ont avancé par rapport au premier projet, qui incluait des stations fixes avec des coûts de réalisation et d'entretien très élevés pour les communes. Maintenant, outre ce système fixe, qui n'est plus retenu, il existe deux systèmes plus souples, dont un proche du Vélospot que nous avons. M. Savigny précise que l'Etat souhaite relancer un appel d'offre pour ce marché public, pour des emplacements réservés pour des stations, ces emplacements devraient avoir l'accord des communes, qui n'auraient

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

pas de coût à assumer pour ces stations, hormis un peu de peinture pour les signaler. L'Etat veut un retour des communes sur un accord de principe le 10 mai 2019, pour qu'il puisse aller de l'avant avec cet appel d'offres. M. Savigny rappelle que la commune était favorable à un VLS. Compte tenu de l'appel d'offres qui sera fait, notre fournisseur actuel de Vélospot, pourra répondre. Le système de VLS recherché devrait viser l'interopérabilité avec d'autres systèmes. Il pense que la commune peut donner un accord de principe.

M. Mouton rappelle que Vélospot n'a pas fonctionné, dès lors, il ne voit pas qu'un nouveau système fonctionnera mieux, mais si cela ne coûte rien à la commune, pourquoi ne pas aller de l'avant.

M. Savigny indique que Plan-les-Ouates est intéressé, ce qui relancera l'intérêt pour ce système à Perly-Certoux. Par ailleurs, des vélos électriques sont imaginés, cela pourrait changer la fréquentation. Il rappelle que cela n'engagera qu'à mettre à disposition un emplacement pour quelque chose qui sera réalisé à une échelle plus grande.

La parole n'étant plus demandée, le Président met la proposition aux voix :

Par 14 voix « pour » et une abstention, le Conseil municipal donne son accord de principe à la réalisation d'un réseau de VLS après appel d'offre lancé par l'Etat.

d) Ch. du Pont

M. Savigny fait un point de situation sur ce futur chantier. La commune a reçu l'autorisation de réaliser ce chantier. Le planning de la préparation de ce chantier, et compte tenu de l'obligation de réaliser ces travaux en été, pour limiter l'impact sur le trafic, car la circulation ne sera plus possible, induit que ce chantier ne pourra pas démarrer avant l'été 2020.

Comme le Président demande la durée des travaux, M. Gorce répond que ce sera de 4 mois, la fermeture à la circulation pouvant être d'une durée moindre. Il précise, pour M. Gaudin, qu'il s'agit des derniers travaux routiers de modération, qui se terminent au niveau de la douane, avec une réfection du revêtement jusqu'au pont de Certoux.

e) Le point sur l'étude du stationnement

M. Gorce informe que le mandataire de la commune a donné quelques informations sur cette étude sur un périmètre de Certoux. Le nombre de véhicules immatriculés sur ce secteur est inférieur au nombre de places qui s'y trouvent. Le nombre de véhicules ventouses identifiés est relativement modeste, avec un véhicule vaudois, un véhicule immatriculé au Grand-Lancy et cinq véhicules d'habitants de la commune. Il a été identifié un déficit de stationnement le soir, de 8 à 10 places sur le secteur concerné, avec autant de véhicules stationnés hors case. Etant donné que le nombre de véhicules immatriculés à Certoux est inférieur aux places disponibles, ces véhicules peuvent être soit ceux de visiteurs, soit ceux d'habitants qui préfèrent rester à l'extérieur hors case que dans leur place de stationnement privée. M. Gorce précise que l'analyse doit encore être plus précise sur Certoux et étendue au village de Perly, comme le Conseil municipal l'avait demandé. Le mandataire devise l'étude à quelque CHF 41'000.-. M. Gorce propose d'aller de l'avant. Ce montant n'ayant pas été mis au budget, il propose de prendre la somme sur les crédits d'aménagement du territoire, soit sur les routes, en dépassement de crédit.

Mme Blatter Barros da Silva demande si le Conseil administratif va prévoir une rencontre avec les pétitionnaires.

M. Gorce répond que oui, mais que jusque-là, le Conseil n'avait pas d'information à leur dire.

M. Savigny explique, à l'attention de M. Hilty qui le demandait, que tout le périmètre de Certoux n'a pas encore été étudié.

Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour la dépense de CHF 41'000.- pour la poursuite de cette étude de stationnement sur l'ensemble de la commune.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

F. Propositions individuelles & questions

a) « Stop » en haut du chemin de Foulon

Mme Blatter Barros da Silva demande ce qu'il en est du stop en haut du chemin de Foulon. Il n'est toujours pas inscrit et le passage sur le trottoir reste dangereux, car les gens sortent de ce chemin comme des fous. Il reste un panneau « stop » mais aucun stop marqué.

M. Savigny rappelle que les trottoirs traversant font office de stop.

M. Gorce répond que c'est le panneau qui est en trop.

Mme Blatter Barros da Silva réplique que les 20Km/h ne sont pas du tout respectés.

Le Président rappelle que la prochaine Course du Coteau aura lieu le 25 avril 2020.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 23h55.

Le Président
Christian Cheyroux

Le Vice-Président
René Gisiger

Le Secrétaire
Jacques Nierlé